REPUBLIQUE DU BENIN
-*-*-*-*-*-*-*-*-*-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-*-*-*-*-*-

DECRET N° 2005-596 DU 21 SEPTEMBRE 2005
Chargeant Madame **Rafiatou KARIMOU,** Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire de l'intérim de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du mardi 20 au dimanche 25 septembre 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

VU le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du mardi 20 au dimanche 25 septembre 2005, Madame **Rafiatou KARIMOU** Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire est chargée de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence de Monsieur **Osséni Kémoko BAGNAN.**

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 septembre 2005

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MESRS 4 MEPS 4 autres Ministères 19 Départements 6 SGG 4 JORB 1.